

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques (pouvoir de Mr PELLOUX Jacques).

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice , FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. Jacques MARTIN.

OBJET : CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION HIVER 2014 / 2015 - CONVENTION DE PARTENARIAT AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE / COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir pris connaissance de la convention qui lui est proposée, par laquelle :

- L'Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence s'engage à réaliser une campagne de communication et de promotion en faveur des stations de ski et de l'espace neige pour un montant de **57 620.72 € TTC.**
- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye s'engage à prendre en charge une partie des dépenses à hauteur maximale de **10 168.50 € TTC** payables en deux fois.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention qui lui est présentée.
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature.
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits au budget Annexes Tourisme 2014 et seront inscrits au budget 2015 compte 6231 service 011.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci – dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

